

MAIRIE  
de



THIVERVAL-GRIGNON

## Compte rendu du conseil municipal

### Vendredi 29 juin 2012

*L'an deux mille douze, le vingt neuf juin, les membres du Conseil Municipal de Thiverval-Grignon, légalement convoqués en séance ordinaire conformément à l'article L 2121-10 du code des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de monsieur Rémi LUCET, Maire.*

Etaients présents (es) : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Laurent MEULENYSER, Norbert GOSSE, Didier BRILLANT, Mme Jeanne RENAUD Nadine GOHARD, Catherine LANEN.

**Madame Laurence VAUVERT donne procuration à Nadine GOHARD**

**Madame Marie GARCIA donne procuration à Rémi LUCET**

**Monsieur Bertrand VACHETTE donne procuration à Daniel BOSSE**

**Absents excusés : Mmes Danièle DUMONTET, Nelly MEANCE**

**Constatant que le quorum est atteint, monsieur le Maire ouvre la séance à 20h 30.**

Compte rendu du conseil municipal du 25 mai 2012 : une erreur s'est glissée concernant le procès DGAC. Le dossier a été jugé sur la forme et pas sur le fond.  
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'ajouter une délibération non inscrite à l'ordre du jour.

Le conseil accepte cette délibération

#### **1. Délibération pour autoriser monsieur le Maire à procéder à une décision modificative :**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à une décision modificative demandée par la trésorerie comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses 73929 : 2 181 euros

Recettes 64 19 : 2 181 euros

**A l'unanimité, le Conseil vote la décision modificative**

## **ORDRE DU JOUR :**

### **2 . Délibération pour autoriser monsieur le Maire à lancer une consultation simple suite au projet de loi n° 2010-376 en date du 20 mars 2012**

Monsieur le Maire explique que suite au projet de loi n° 2010-376 en date du 20 mars 2012 qui prévoit la majoration de 30% des droits de construction, il souhaite lancer une consultation simple auprès de la population de Thiverval-Grignon pour voter contre ce projet de loi qui serait néfaste pour la commune. Il explique que si cette loi était votée, les maisons de la commune pourraient prendre des hauteurs qui nuiraient à la perspective de notre village. Il invite donc les administrés à se prononcer dans le registre qui sera mis à leur disposition du 9 juillet au 9 août 2012 et précise qu'une délibération de rejet de cette loi sera prise en septembre 2012.

**A l'unanimité, le Conseil autorise monsieur le Maire à lancer la consultation simple**

**3. Délibération pour autoriser monsieur le Maire à désigner un maître d'œuvre pour les travaux des abords de la mairie dans le cadre du contrat rural :** Monsieur le Maire explique qu'il convient de l'autoriser à désigner un maître d'œuvre pour les travaux des abords de la mairie dans le cadre du contrat rural. Il propose de désigner Monsieur LEQUILLER de D-Architectes

**A l'unanimité, le Conseil autorise monsieur le Maire à désigner Monsieur LEQUILLER en qualité de Maître d'œuvre pour les travaux du contrat rural**

**4. Délibération pour autoriser monsieur le Maire à lancer un appel à la concurrence pour les travaux des abords de la mairie dans le cadre du contrat rural :** Monsieur le Maire explique que les travaux des abords de la mairie seront lancés à l'automne et qu'il convient de lancer un appel d'offres.

**A l'unanimité, le Conseil autorise monsieur le Maire à lancer un appel d'offres pour les travaux des abords de la mairie**

**5. Délibération pour la gratuité des transports scolaires et la prise en charge de la carte « imagine R » pour deux zones pour les collégiens et lycéens de la commune :** Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour la gratuité des transports scolaires et la prise en charge de la carte « imagine R » pour deux zones pour les collégiens et lycéens de la commune. Il explique que suite à des modifications du STIF, la ligne des circuits spéciaux devient une ligne régulière. En conséquence, la carte « imagine R » sera acceptée sur cette ligne régulière. Il n'y aura plus de changement de bus à la gare.

**A l'unanimité, le Conseil Décide la gratuité des transports scolaires pour les enfants de Thiverval-Grignon et la prise en charge de la carte « imagine R » pour deux zones pour les lycéens et collégiens de la commune.**

**6. Délibération sur le commencement des travaux de GRT-Gaz sur la commune de Thiverval-Grignon pour la déviation de la canalisation de gaz Beynes/Villiers le Bel :** Concernant la déviation de la canalisation de gaz Beynes/Villiers le Bel, il convient de délibérer pour autoriser le commencement des travaux, suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 26 mars au 27 avril 2012. Le rapport du commissaire Enquêteur émet un avis favorable aux travaux prévus.

**A l'unanimité, le Conseil délibère pour autoriser ces travaux.**

**7. Délibération pour le renouvellement du marché de télé assistance avec la société GTS :** Monsieur le Maire explique que le Conseil Général a décidé, en date du 25 mai 2012, de poursuivre son action avec la société GTS. Il propose au conseil de délibérer pour l'autoriser à signer la convention avec GTS.

**A l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour le renouvellement du marché d'assistance avec la société GTS**

### **Informations du Maire**

Il informe le conseil qu'il attend du service des Domaines l'estimation financière de Mortemai. Il conviendra ensuite d'envisager la vente ou bail à la ville de Beynes. Un rendez-vous en Préfecture est programmé sur ce sujet le 4 juillet en présence du Secrétaire Général, du Sous-Préfet, ainsi que du maire de Beynes.

### **Tour de table**

Daniel BOSSE informe le conseil que le mini bus n'est plus utilisé. Il propose que la commune le mette en vente. Estimation à environ 5 000 € ; Le conseil émet un avis favorable à la vente.

Catherine LANEN informe que le rapport d'assainissement du Ru de Gally est consultable en mairie.

Elle propose l'ouverture de l'église pour les journées du patrimoine en septembre.

Laurent MEULENYSER demande quand se réunira la commission « sécurité routière ».

Monsieur le Maire l'informe qu'il attend le rapport de la DDEA pour réunir cette commission.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 21h 45**

